



# LA NORMANDIE SOLO

## AVIS DE COURSE

**du 23 au 25 juin 2026**

EPREUVE DE GRADE 5A COMPTANT POUR  
Le Championnat Voiles Océanes Solo

## CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

EPREUVE DE GRADE 5A COMPTANT POUR :  
Le Championnat Voiles Océanes Solo

### 1. LES REGLES DE COURSE SONT REGIES PAR :

- 1.1 Les règles course à la Voile (RCV) 2025-2028,
- 1.2 Les règlements de la FFV OSIRIS et IRC
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 (du coucher au lever du soleil)

### 2. PUBLICITE

Les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

**3.1.1** Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à plus de six milles d'un abri selon la division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

**3.1.2** Tous les bateaux disposant d'un certificat OSIRIS à jour des classes B-C-D-R-L avec un groupe d'au moins 15 net

**3.2** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au choix :

- en ligne sur [www.cnpaulvatine.fr](http://www.cnpaulvatine.fr)
- retirer le formulaire d'inscription disponible sur ce site. Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription par chèque est à renvoyer au Centre Nautique Paul Vatine, terre-plein digue nord - 76600 Le Havre ([contact@cnpaulvatine.fr](mailto:contact@cnpaulvatine.fr))
- physiquement au club

**3.3** Les concurrents doivent être titulaires d'une licence FFVoile mention compétition. Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

**3.4** Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

**3.5** Le CNPV se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

**3.6** Le nombre de bateaux admissibles est limité à 20 unités.

### 4.0 DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont fixées à **250 € jusqu'au 1 juin, 350 € au-delà.**

Repas invités, à réserver à l'inscription : 20 €

## 5.0 PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions et pot d'accueil : **le 22/06/2026 à 18h30 au CN Paul Vatine** .

Proclamation des résultats et remise des prix : **le 25 à 18h au CN Paul Vatine**

**5.2 Les concurrents sont invités à prendre les repas du soir en commun, préparés et fournis par l'organisation**

5.3 **Étapes :**

**Mardi 23 : Le Havre – Ouistreham**

**Mercredi 24 : Ouistreham – Deauville (ouverture de la porte à 17h09)**

**Jeudi 25 : Deauville – Le Havre (fermeture de la porte à 10h44)**

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées sur le site [www.cnpaulvatine.fr](http://www.cnpaulvatine.fr) et envoyées aux inscrits par mail.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier de jour. Le Comité de Course se réserve le droit de modifier le programme annoncé en fonction des conditions météo rapportées aux types de bateaux et aux équipages.

## 8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé en HN sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.

## 9. PLACE AU PORT

**Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation.**

**Gratuité au port du Havre 7 jours autour de la régates.**

## 10. SECURITE

Les concurrents sont tenus de porter gilet et harnais frappé durant toutes les courses, ainsi qu'une VHF portable étanche.

Une VHF fixe avec AIS émettrice est fortement recommandée, elle devra être en marche durant les courses.

[DP] A défaut la position du bateau devra être envoyée au comité par tout moyen à disposition.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel – corporel - sanitaire).

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

[contact@cnpaulvatine.fr](mailto:contact@cnpaulvatine.fr)

[www.cnpaulvatine.fr](http://www.cnpaulvatine.fr)

02 35 42 15 58

